

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 22 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 28

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACÉ - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN QUÉNEC'H DU - M. Jean-Michel PÉNARD - Mmes Sylvie VIROLLE - Françoise LERAY - MM. Marcel JORET - Yann LE GUEN - Aroun PAJANIRADJA - Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE - M. Stéphane BONNEL - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Pierre HUCKERT - Mme Nathalie LECARDONNEL - M. René MARHEM - Mme Annie LIS - MM. Bernard VINATIER - Yves FERREY - Mme Nathalie BELLEC

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MOLEZ
Mme Florence BOULLET
M. Patrick MALLET
Mme Sonia GAMEROFF

SECRETARE DE SEANCE : Mme Sophie LE DRÉAN-QUENEC'H DU

POUVOIRS :

Pouvoir de M. Laurent MOLEZ à M. Claude JAOUEN
Pouvoir de M. Patrick MALLET à Mme Gaëlle MESTRIES
Pouvoir de Mme Sonia GAMEROFF à Mme Nathalie LECARDONNEL

1 - Fixation des taux des impôts directs 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de ne pas augmenter les taux des impôts directs par rapport à l'année 2016 et fixe les taux d'impôts directs pour l'année 2017, comme suit :

- Taxe d'Habitation	19,17 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	20,21 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	61,41%

2 - Budget primitif principal 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'adopter le Budget Primitif Principal de l'exercice 2017 qui se résume comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 5 678 176 €
- **Section d'investissement :** 2 902 643 €

3 - Budget primitif assainissement collectif 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'adopter le Budget Primitif de l'assainissement collectif de l'exercice 2017 qui se résume comme suit :

- **Section d'exploitation :** 511 236 €
- **Section d'investissement :** 864 163 €

4 - Autorisations de programme et crédits de paiement – modification et création

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour le « centre technique municipal » et la création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour les « travaux rue de Montreuil », comme suit :

Libellé programme	Montant de l'AP voté en 2016	Montant de l'AP Révisées Proposé au vote	Montant des CP			
			2016 crédits consommés	2017	2018	2019
Centre technique municipal	850 000	1 713 300	13 208,40	300 000	1 250 000	150 000
Travaux rue de Montreuil	450 000	490 000	10 035,92	400 000	80 000	

5 - Indemnités des élus : Maire, Adjoint, Conseillers délégués, Conseillers municipaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de fixer les nouveaux taux des indemnités des élus, conformément au taux visé ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Indemnité du Maire :

Population municipale	Taux du Maire en % de l'indice brut 1015 au 1 ^{er} janvier 2017	Montant mensuel Référence indice 1015	Taux du Maire en % de l'indice brut 1022 au 1 ^{er} janvier 2017	Montant mensuel Référence indice 1022
De 3500 à 9999	27,18 %	1 039,44 €	27,02 %	1 039,61 €

Indemnité des Adjointes :

Population municipale	Taux des Adjointes en % de l'indice brut 1015 au 1 ^{er} janvier 2017	Montant mensuel Référence indice 1015	Taux des Adjointes en % de l'indice brut 1022 au 1 ^{er} janvier 2017	Montant mensuel Référence indice 1022
De 3500 à 9999	18,41 %	704,05 €	18,30 %	704,10 €

Indemnité des Conseillers délégués :

Population municipale	Taux des Conseillers délégués en % de l'indice brut 1015 au 1 ^{er} janvier 2017	Montant mensuel Référence indice 1015	Taux des Conseillers délégués en % de l'indice brut 1022 au 1 ^{er} janvier 2017	Montant mensuel Référence indice 1022
De 3500 à 9999	4,48 %	171,33 €	4,46 %	171,60 €

Indemnité des Conseillers municipaux:

Population municipale	Taux des Conseillers municipaux en % de l'indice brut 1015 au 1 ^{er} janvier 2017	Montant mensuel Référence indice 1015	Taux des Conseillers municipaux en % de l'indice brut 1022 au 1 ^{er} janvier 2017	Montant mensuel Référence indice 1022
De 3500 à 9999	1,20 %	45,89 €	1,195 %	45,97 €

6 - Associations - subventions 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'allouer pour 2017 à différents organismes et associations des subventions d'aides au fonctionnement pour un montant total de **49 255 €** et des subventions fléchées ou « à projet » pour un montant total de **17 791 €**.

7 - Associations – critère d’attribution et subvention 2017 pour l’association football club La Mézière-Melesse

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d’attribuer pour l’année 2017 une subvention d’un montant de 5 539 € à l’association football club La Mézière-Melesse.

8 - Coûts élèves et participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Melesse

Les écoles publiques de Melesse sont susceptibles d’accueillir, sous condition, des enfants qui ne résident pas sur la commune.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs,

1 - fixe les coûts élèves pour l’année 2016-2017 à :

- **1 200,70 € pour un enfant scolarisé à l’école maternelle,**

- **340,39 € pour un enfant scolarisé à l’école élémentaire.**

2 - fixe la participation des communes extérieures aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Melesse à 100 %.

9 - Subventions 2017 aux écoles pour l’organisation de sorties éducatives et d’un goûter de Noël

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d’attribuer aux écoles les sommes suivantes :

Ecoles	Effectifs	Montant par élève	MONTANT TOTAL
<u>1) Ecole Élémentaire Publique</u>			
- Sorties éducatives	220	21,83 €	4 802,60 €
<u>2) Ecole Maternelle Publique</u>			
- Sorties éducatives	165	17,38 €	2 867,70 €
- Goûter de Noël	165	1 €	165,00 €
<u>3) Ecole Privée ST PIERRE</u>			
- Sorties éducatives	165	21,83 €	3 601,95 €
<u>4) Ecole Privée STE ANNE</u>			
- Sorties éducatives	115	17,38 €	1 998,70 €
- Goûter de Noël	115	1 €	115,00 €

10 - Crédits alloués aux écoles pour l'année 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'allouer aux écoles élémentaire et maternelle publiques pour l'année 2017, les crédits mentionnés dans le tableau ci-dessous :

<p align="center">ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE</p>	<p align="center">ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE</p>
<p align="center"><u>Fournitures scolaires :</u> 53 € x 220 élèves = 11 660 €</p>	<p align="center"><u>Fournitures scolaires :</u> 53 € x 165 élèves = 8 745€</p>
<p><u>Frais de personnel :</u> Les frais de personnel liés aux travaux de ménage sont intégralement pris en charge par la commune Mise à disposition d'une personne pour la gestion et le fonctionnement de la B.C.D. à raison de 8 heures par semaine</p>	<p><u>Frais de personnel :</u> Mise à disposition de 4 postes d'A.T.S.E.M Mise à disposition de 2 agents d'écoles maternelle Mise à disposition d'une personne pour la gestion et l'entretien des stocks de livres B.C.D</p>
<p><u>Prise en charge des frais de fonctionnement suivants</u> Dossiers et registres scolaires obligatoires Abonnement au bulletin officiel Chauffage, gaz, eau, électricité Habillement Produits pharmaceutiques Entretien et réparation des locaux et du matériel Téléphones et accès ADSL Affranchissement du courrier Adhésion OCCE et assurance MAE: 440 €</p>	<p><u>Prise en charge des frais de fonctionnement suivants</u> Dossiers et registres scolaires obligatoires Abonnement au bulletin officiel Chauffage, gaz, eau, électricité Habillement Produits pharmaceutiques Entretien et réparation des locaux et du matériel Téléphone et accès ADSL Affranchissement du courrier Adhésion OCCE et assurance MAE: 230 €</p>
<p>Prise en charge du contrat photocopieur</p>	<p>Prise en charge du contrat photocopieur</p>
<p>Prise en charge des cours de natation : 24 séances de piscine : 3 500 € Transport : 2 500 €</p>	

- fixe le montant dû en 2017 aux écoles privées, dans le cadre du contrat d'association, à 192 955,70 €, soit un forfait mensuel de 16 079,64 €.

11 - Occupation du local cantine à l'école Sainte Anne

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise le paiement d'une redevance annuelle pour l'occupation du local cantine à l'école Saint Anne, pour un montant de 2 654,06 €, somme qui est revalorisée annuellement suivant l'indice du coût de la construction.

12 - Ecoles privées – prise en charge pour 2017 de la rémunération des agents chargés de la surveillance au restaurant scolaire municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de verser à l'OGEC, au titre de l'année 2017, une subvention de 13 800 € pour couvrir la rémunération des agents chargés de la surveillance de la cantine municipale pour les enfants des écoles privées de Melesse et autorise Monsieur le Maire à verser les fonds par douzième à l'OGEC.

13 - Préparation de la rentrée scolaire 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, émet un avis favorable à la proposition de l'Inspection Académique d'affecter définitivement un emploi à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017-2018.

14 - PLUi – charte de Gouvernance

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la nouvelle charte de gouvernance avec les 19 communes de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné et autorise Monsieur le Maire à la signer.

15 - Extension du service commun d'instruction du droit des sols – convention

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la convention de service commun d'instruction du droit des sols à passer avec la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et autorise Monsieur le Maire à la signer.

16 - Extension du restaurant municipal – approbation du projet et validation de l'avenant fixant la rémunération définitive du Maître d'œuvre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve :

- 1 - le projet d'extension du restaurant municipal pour un montant de 280 500 € HT,
- 2 - l'avenant concernant la rémunération de l'architecte

17 - Bretagne vivante – convention de partenariat pour le suivi naturaliste avec la participation des habitants sur deux mares à Melesse

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide la convention de partenariat pour le suivi naturaliste avec la participation des habitants de deux mares et autorise Monsieur le Maire à la signer.

18 - Personnel municipal – création d'un poste de technicien

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide la création d'un poste de technicien territorial à compter du 1^{er} juillet 2017 et autorise Monsieur le Maire à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

19 - Contrat de territoire – demandes de subventions – année 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide les demandes de co-financements présentées ci-dessous :

Contrat de territoire	2017	2018	2019
Soutien au fonds numérique	4 000 €	4 000 €	4 000 €
CD 35 – soutien à l'emploi	10 200 €	6 800 €	3 400 €

20 - Appel à projets départemental pour l'année 2017 « revitalisation des centres bourgs »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le périmètre exposé en séance du Conseil municipal pour répondre à l'appel à projets « revitalisation des centres-bourgs » et décide de répondre à l'appel à projets.

21 - Atelier-relais – renouvellement du bail avec la société DAMONA

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide le renouvellement du bail précaire consenti à la société DAMONA, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} avril 2017 et jusqu'au 31 mars 2018 pour un loyer mensuel de 718,23 € HT.

Melesse, le 4 avril 2016

Le Maire,

Claude JAOUEN